



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :**  
21 mai 2024

**Nombre de conseillers :**  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 10

**OBJET :** révision des  
tarifs des services  
périscolaires

Annule et remplace la  
délibération 17/24 du 25  
mars 2024

N° 24/24

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mai à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle Jacques REGNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

JM DELAÎTRE, S. BOYER, C. DROUET, A. DOUIN, A. DEZWARTE,  
M. COUTURIER, P. DARAGON B. GASCARD, C. THIROUIN, , C. BOURON,

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS**

P. BORNAND, M. KHIR, S. PINTO, JF. SORNEIN

Monsieur BOYER a été désigné secrétaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 21 mai 2024 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'actualiser les tarifs des services périscolaires afin de respecter le passage en 100% « Egalim » de l'ensemble des prestations municipales de restauration scolaire et portage de repas à domicile ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'adopter les nouveaux tarifs 2024/2025 ci-dessous, applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

<b>DÉSIGNATION</b>	<b>NOUVEAUX TARIFS (l'unité)</b>
- Garderie le matin	3,36
- Garderie le soir	3,36
- <u>Garderie le Mercredi : engagement annuel (payé mensuellement)</u>	
• Journée	18,20
• ½ Journée	12,00
- <u>Garderie le Mercredi : occasionnel</u>	
• Journée	24,20
• ½ journée	18,20
- Restauration scolaire enfant maternel	3,75
- Restauration scolaire enfant primaire	4
- Restauration portage repas	5,85
- <u>Etude scolaire,</u>	
Forfait mensuel dès la 1 <sup>ère</sup> fréquentation	25,00
Forfait mois avec vacances scolaires dès la 1 <sup>ère</sup> fréquentation	12,50

  
Jean-Marc DELAÎTRE  
  
MAIRIE DE PECQUEUSE  
L'ESSONNE